



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 23 septembre à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2014

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAUILLE Monique, DAUGE Michel, GAY Patrick, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, GAUTHIER Philippe, DUSSOUBS Jean-Luc, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole, ESNARD Sandra.

ABSENTS EXCUSES : GEROUARD Christophe, LADRAT Bernard.
Monsieur GEROUARD Christophe donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard
Monsieur LADRAT Bernard donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

Secrétaire de séance : Madame Chantal ROBIN

Arrivée de Monsieur Philippe GAUTHIER à 21h30

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour, à savoir la location de la grange des chapelles, et la demande de subvention pour le club de rugby.

Après cette précision, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2014.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le point n°5 concernant les demandes de subventions programmation 2015 : construction d'un terrain de foot aux Chapelles ne donne pas lieu à délibération car ce projet a été rejeté par l'assemblée (pour : 5, contre : 10, abst : 4).

1 – DELIBERATIONS

01 – Tarification location grange des Chapelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la demande d'un administré pour louer de façon provisoire (6 mois) la grange (ancien local des services techniques) des Chapelles afin d'y abriter son matériel agricole. Monsieur le Maire propose la facturation de 35.00 € par mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **Accepte** de louer la grange des Chapelles (ancien local des services techniques) de façon provisoire allant du 15 octobre 2014 au 15 avril 2015
- **Accepte** la location au prix de 210.00 € pour six mois payable en une seule fois fin d'année 2014 sur présentation d'un titre de recettes
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de location sous réserve de la production d'un justificatif d'assurance émanant du locataire

02 – Subvention club de rugby

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association sur la commune le « Rugby Club d'Oradour-sur-Vayres » et donne lecture de leur courrier concernant une demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **Accepte** le versement d'une subvention d'un montant exceptionnel de 250.00 € pour le démarrage de l'association pour l'année 2014
- **Précise** que ce montant sera revu tous les ans
- **Autorise** Monsieur le Maire au versement de cette somme

03 – Demande de subvention CDDI programmation 2015: Aménagement du bourg-Mairie-Eglise-Rue René Lathière-Rue Louis Pasteur»

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les premiers travaux d'aménagement du centre bourg réalisée en 2008 et propose la continuité du projet en réalisant par tranche :

- 1 – Rue Pasteur + mairie et abords
- 2 – Rue René Lathière + la Place arrière de de l'Eglise
- 3 – Eglise et Abords

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 690 800.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet d'aménagement du bourg - Mairie – Eglise – Rue René Lathière – Rue Louis Pasteur
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CDDI et de l'Etat au titre de la DETR
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

04 – Demande de subvention CTD programmation 2014:

Remplacement des bordures de l'Avenue du 08 mai 1945 (RD75)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents travaux réalisés dans l'Avenue du 08 mai (aménagement de sécurité et mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite de la voie verte jusqu'à l'Office de Tourisme, enfouissement partiel de réseaux) et précise qu'il est nécessaire de réaliser le remplacement des bordures des trottoirs.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 72 065.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à la majorité de ses membres présents de retenir le projet de remplacement des bordures de l'Avenue du 08 mai 45
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

05 – Demande de subvention CTD programmation 2014/2015:

Grosses Réparations de la Voirie Communale (GRVC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, les différents travaux réalisés chaque année sur la voirie communale et donne lecture des prochains travaux arrêtés par l'ATEC (Agence Technique Départementale) et à réaliser par tranche de priorité sur les trois à venir.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 126 025.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet des Grosses Réparations de la Voirie Communale 08 mai 45
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

06 – Demande de subvention CTD programmation 2014 : Travaux restauration sol préau école + Peinture sanitaires salle polyvalente des Chapelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la nécessité de refaire le revêtement de sol du préau de l'école et la peinture des sanitaires de la salle polyvalente des Chapelles.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 20 595.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet de restauration du sol du préau de l'école et de la peinture des sanitaires de la salle polyvalente des Chapelles.
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

07 – Validation des devis des travaux de restauration du sol du préau de l'école + peinture sanitaires salle polyvalente des Chapelles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant le remplacement du revêtement de sol du préau de l'école et de la peinture des sanitaires de la salle polyvalente des Chapelles.

Préau de l'école :

Franck DIDIER : 11 141.04 € ht

Alain CHAPUT : 10 270.00 € ht

Peintures des sanitaires de la salle polyvalente des Chapelles :

Franck DIDIER : 7 803.38 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise CHAPUT Alain pour le remplacement du revêtement de sol du préau de l'école, et le devis de l'entreprise DIDIER Franck pour un montant total ht de 7 803.38 € ht pour la peinture des sanitaires de la salle polyvalente des Chapelles
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

08 – Demande de subvention CTD programmation 2014 :

Remplacement regards assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux engagés par le Conseil Général sont en cours sur la RD 901 et précise qu'en agglomération donc à charge de la commune, il y a lieu de remplacer 21 regards d'assainissement, de faire des reprises de caniveau et de revêtement de trottoir ainsi que du marquage en résine et pavés collés.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 9 235.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** à l'unanimité de ses membres présents de retenir le projet de remplacement de regards d'assainissement, de faire des reprises de caniveau et de revêtement de trottoir ainsi que du marquage en résine et pavés collés.
- **sollicite** les aides financières du Conseil Général dans le cadre des CTD
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

09 – Validation du devis de remplacement des regards d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant le remplacement des regards d'assainissement, les reprises de caniveau et de revêtement de trottoir ainsi que du marquage en résine et pavés collés.

- EUROVIA : 9 096.35 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA pour le remplacement des regards d'assainissement, les reprises de caniveau et de revêtement de trottoir ainsi que du marquage en résine et pavés collés pour un montant total ht de 9 096.35 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

10 – Validation des devis pour les ateliers techniques des Mottes : création station de lavage, création de trois box à matériaux, acquisition de deux portails

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour les ateliers techniques des Mottes concernant :

Création station de lavage :

Entreprise PAILLOT : 9 658.50 € ht

Création de trois box à matériaux :

Entreprise PAILLOT : 6 547.00 € ht

Fourniture et pose de deux portails :

Sarl Pierre ROBERT : 8 773.90 € ht

Sarl GOURSAUD : 7 840.25 € ht

JMC Menuiserie : 7 233.23 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** de retenir les devis de l'entreprise PAILLOT pour la création d'une station de lavage (pour 19) pour un montant de 9 658.50 € ht, l'entreprise PAILLOT pour la création de trois box à matériaux (pour 18-abst 1) pour un montant de 6 547.00 € ht , l'entreprise JMC Menuiserie pour l'achat de deux portails (pour 19) pour un montant de 7 233.23 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

11 – Validation du devis des travaux de peinture pour la cuisine du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de peinture pour la cuisine du restaurant scolaire :

- DIDIER Franck : 2 732.60 € ht

- CHAPUT Alain : 3 514.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le devis de l'entreprise DIDIER Franck pour les travaux de peinture de la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 2 732.60 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

12 – Validation du devis de maîtrise d’œuvre pour les travaux d’assainissement du village des Arcis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de maîtrise d’œuvre pour les travaux d’assainissement du village des Arcis :

- LARBRE Ingénierie : taux de 7.10 % de l’estimation du montant des travaux au niveau de la phase PRO (études de projet)
- Conseils Etudes Environnement :
 - taux 6.90 % par montant estimatif des travaux de 50 000.00 à 80 000.00 € ht
 - taux 6.80 % par montant estimatif des travaux de 80 001.00 à 110 000.00 € ht
 - taux 6.70 % par montant estimatif des travaux de 110 001.00 à 140 000.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** de retenir le devis de maîtrise d’œuvre de l’entreprise Conseil Etudes Environnement pour les travaux d’assainissement du village des Arcis tel que définit ci-dessus (pour : 16, abst : 1, Larbre : 2)
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

13 – Validation des devis de mobilier (tables + chaises) et de vaisselles pour la salle culturelle et festive des Chapelles

L’Adjointe au Maire en charge du dossier en accord avec Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant :

Tables (grises) + chaises (noires) :

- Perspectives : 23 318.25 € ht
- Védif : 15 991.30 € ht
- Comat et Valco : 16 532.00 € ht

Vaisselle (blanche) lot n° 1 : dont assiettes plates, à dessert, creuses, coupelles, tasse à café + soucoupes

- Arcana (Porcelaines Aix sur Vienne) 4 278.00 € ht
- Henri Julien : 4 482.00 € ht
- Ecotel : 4 467.00 € ht

Vaisselle lot n° 2: dont verres, pichet, pot, couverts, plats inox, corbeille,...

- Henri Julien : 5 100.40 € ht
- Ecotel : 8 269.96 € ht

Vaisselle lot n° 3: dont marmites, couvercle, faitout, poêle,essoreuse, louche, fouet...

- Henri Julien : 425.00 € ht
- Ecotel : 636.32 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **Décide** de retenir les devis de mobilier à l’entreprise Védif pour un montant de 15 991.30 € ht, de vaisselle lot n° 1 à l’entreprise Arcana pour un montant de 4 278.00 € ht, lot n°2 à l’entreprise Henri Julien pour un montant de 5 100.40 € ht, lot n° 3 à l’entreprise Henri Julien pour un montant de 425.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

14 – Proposition d'éclairage festif et validation du devis

Suite à la présentation par un intervenant extérieur de propositions diverses concernant l'éclairage festif, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner par rapport aux différents modèles et à la possibilité de conventionner pour une période de 6 ans pour un coût annuel de 10 400.00 € ht (coût révisable tous les ans selon formule de révision voir convention)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de conventionner avec l'Entreprise Batifoix pour l'éclairage festif pour un coût annuel en 2014 d'un montant de 10 400.00 € h
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes à ce dossier

15 – Avenant n°2 Lot n°4 Menuiseries Exterieures Alu « Construction d'une salle culturelle et festive »

Le Conseiller en charge du dossier en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02 du lot n° 4 Menuiseries extérieures alu présenté par l'entreprise MAN concernant la construction de la salle culturelle et festive, et en précise l'objet :

- Plus-value concernant la découpe d'une porte métallique existante pour la mise en œuvre d'une grille : 340.00 € ht

Cet avenant porte le nouveau montant du marché du lot n° 4 à **95 533.74 € ttc** (montant initial ttc 94 240.14 + avenant n°1 : 885.60 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 02 du Lot n° 4 Menuiseries extérieures alu marché « Construction d'une salle culturelle et festive » représentant une plus-value de 340.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'entreprise MAN

16 – Avenant n°1 Lot n° 13 Equipement de cuisine « Construction d'une salle culturelle et festive »

Le Conseiller en charge du dossier en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 du lot n° 13 Equipement de cuisine présenté par l'entreprise Tout Pour le Froid concernant la construction de la salle culturelle et festive, et en précise l'objet :

- Plus-value pour la fourniture d'une armoire haute en inox : 1 977.00 € ht

Cet avenant porte le nouveau montant du marché du lot n° 13 à **30 851.55 € ttc** (montant initial ttc 28 479.15 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 01 du Lot n° 13 Equipement de Cuisine marché « Construction d'une salle culturelle et festive » représentant une plus-value de 1 977.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'entreprise Tout Pour Le Froid

17 – Avenant n°2 Lot n° 11 Peinture « Construction d'une salle culturelle et festive »

Le Conseiller en charge du dossier en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal l'avenant n° 02 du lot n° 11 Peinture présenté par l'entreprise Divernet concernant la construction de la salle culturelle et festive, et en précise l'objet :

- Plus-value pour la mise en peinture des appuis de fenêtres : 380.00 € ht
- Cet avenant porte le nouveau montant du marché du lot n° 11 à **19 186.19 € ttc** (montant initial ttc 16 094.99 € + avenant n°1 : 2635.20 € ttc)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 02 du Lot n° 11 Peinture marché « Construction d'une salle culturelle et festive » représentant une plus-value de 380.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'entreprise Divernet

18 – Avenant n°3 Lot n° 12 VRD Terrassement « Construction d'une salle culturelle et festive »

Le Conseiller en charge du dossier en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal l'avenant n° 03 du lot n° 12 VRD Terrassement présenté par l'entreprise Paillot concernant la construction de la salle culturelle et festive, et en précise l'objet :

- Plus-value pour la modification des prestations sur les aménagements extérieurs : 1 013.69 € ht
- Cet avenant porte le nouveau montant du marché du lot n° 12 à **114 364.54 € ttc** (montant initial ttc 110 511.60 € + avenant n°1 : - 32.29 € ttc + avenant n°2 : 2 668.80 € ttc)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 03 du Lot n° 12 VRD Terrassement marché « Construction d'une salle culturelle et festive » représentant une plus-value de 1 013.69 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à l'entreprise P

19 – Délibération acceptant le don d'une administrée à la commune

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant d'une administrée concernant le versement d'un don à la commune d'un montant de 8 000.00 € en compensation de l'entretien de sa sépulture dans l'ancien cimetière.

Monsieur le Maire précise qu'une convention sera établit entre la donatrice et la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'accepter le don de 8 000.00 € en compensation de l'entretien de la sépulture de la donatrice
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

20 – Avenant n°1 à la convention de partenariat relative aux services réguliers de transport public destinés à titre principal ou exclusif à la desserte des établissements scolaires

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n°1 du Conseil Général prorogeant d'une année scolaire (2014/2015) la convention signée le 06 juillet 2010.

Cette disposition modifie uniquement l'article 8 de la convention initiale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du Conseil Général prorogeant d'une année scolaire (2014/2015) la convention signée le 06 juillet 2010.

21 – Tarif location salle culturelle et festive « Les Chapelles »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location appliqués pour la salle des fêtes du bourg et propose pour la salle culturelle et festive :

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

- Assemblée générale des associations : mis à disposition gratuite de la salle sans cuisine
- 1^{ère} manifestation gratuite
- Location salle 100.00 €
- Location cuisine : 80.00 €
- Chauffage 50.00 € du 01/10 au 30/04

PARTICULIER DE LA COMMUNE :

- location salle 100.00 €
- location cuisine 80.00 €
- chauffage 50.00 € du 01/10 au 30/04

ASSOCIATION EXTERIEUR DE LA COMMUNE

- location salle 200.00 €
- location cuisine 80.00 €
- chauffage 50.00 du 01/10 au 30/04

PARTICULIER EXTERIEUR A LA COMMUNE

- location salle 200.00 €
- location cuisine 80.00 €
- chauffage 50.00 du 01/10 au 30/04

Pour l'ensemble 1.00 € par couvert sans distinction

Les utilisateurs doivent laisser les locaux et la vaisselle dans l'état où ils les ont pris : en cas de vaisselle cassée, le remplacement sera facturé à prix coûtant à savoir :

- verre ballon 1.00 €
- flûte 1.50 €
- cuillère 1.00 €
- couteau 1.00 €
- fourchette 2.00 €

- cuillère à café 1.00 €
- tasse 1.50 €
- assiette plate-creuse 1.50 €
- assiette dessert 1.00 €

Une attestation d'assurance « responsabilité civile » sera demandée à chaque utilisateur au moment de la remise des clés et du chèque de caution (500.00 €)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de fixer les tarifs de la location de la salle culturelle et festive comme désignés ci-dessus

22 – Taxe d'Aménagement communale : taux et les exonérations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2011-080 du 15/11/2011 indiquant :

« **Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide,

- d'instituer le taux de **1%** sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme
 1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+).
 2. Dans la limite de **50 %** de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide d'un prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 3. Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 4. Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
 5. Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption. »

Et précise qu'il est nécessaire de délibérer avant le 30/11/2014 pour une application au 01/01/2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de reconduire la taxe d'aménagement au même taux soit 1% à compter du 01/01/2015

23 – Dénomination de la salle culturelle et festive « Les Chapelles »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision commune de nommer la salle culturelle et festive situé aux Chapelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de nommer la nouvelle salle culturelle et festive

Espace Robert MORANGE
Maire d'Oradour-sur-Vayres (1971-1989)
Conseiller Général (1970-1976)

24 – Validation devis plaque salle « Espace Robert Morange »

L'adjoint en charge du dossier, en accord avec Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des différents montants et propositions des devis concernant l'achat d'une plaque nominative pour la salle « Espace Robert Morange ».

- Inox poli miroir 60 x 40 cm : 463.00 € ht non posé
40 x 30 cm : 264.00 € ht non posé
- plexiglass sablé 60 x 40 cm : 280.00 € ht non posé
40x 30 cm : 159.00 € ht non posé
- plexiglass fond laqué plus value 30.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **décide** de prendre la plaque de taille 60 x 40
- **décide** de prendre la plaque en inox poli miroir (10 pour, 1 abst, 8 plexiglass sablé)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

25 – Validation devis réalisation et impression du bulletin municipal

L'adjoint en charge du dossier, en accord avec Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des différents devis reçus concernant la réalisation et l'impression du bulletin municipal.

- Malinvaud : 2 632.00 € ht
- APCL : 3 350.00 € ht
- Rivet : 2 945.00 € ht

Il est précisé que la commune a déjà travaillé avec l'entreprise Malinvaud pour cette même prestation et que celle-ci n'avait pas donné entière satisfaction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **décide** de retenir le devis de l'entreprise Rivet pour un montant de 2 945.00 €
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis de 241.10 € ht à Chene pour la réparation de travaux d'électricité dans les locaux de la gendarmerie
- ✚ La validation d'un devis de 385.00 € ttc à Forestier pour l'achat de sapins pour Noël
- ✚ La validation d'un devis à Ecofioul pour la livraison de 8700 litres de fioul ordinaire au prix de 0.67 € ht et de 2000 litres de GNR au prix de 0.719 € ht le litre
- ✚ La validation d'un devis de 950.00 € ht à Sanitra Fourrier pour l'hydrocurage d'une partie du réseau + l'inspection télévisée
- ✚ La validation d'un devis à Axians pour l'antivirus de 5 postes au prix de 354.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis à CFIM-TP pour la formation tondeuse à l'agent en contrat d'avenir au prix de 168.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis à Planète mômes pour un montant de 490.00 € pour le spectacle de Noël des enfants de l'école
- ✚ La validation d'un devis de 786.00 € ht pour le remplacement de batterie de l'auto-laveuse à Hycodis
- ✚ La validation d'un devis de 586.24 € ttc à Wesco pour la fourniture de deux étagères pour l'école
- ✚ La validation d'un devis de 241.56 € ht à Bricomarché pour la fourniture de papier et colle pour la gendarmerie
- ✚ La validation d'un devis de 63.40 € ht à JS Plomberie pour le remplacement d'un robinet manuel thermostatizable à l'appartement des Chapelles
- ✚ La validation d'un devis de 194.42 € ht à JS Plomberie pour le remplacement du wc public à l'extérieur de la mairie
- ✚ La validation d'un devis à Page et Plume de 122.70 € ht pour l'achat de livres pour l'école
- ✚ La validation d'un devis de 349.24€ ttc à dix doigts pour la fourniture de matériel pour les APC et garderie périscolaire.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- 1 - Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal quelques dates à retenir :
 - 26/10/2014 Assemblée Générale du Comité des Fêtes salle du Conseil Municipal
 - 29/09/2014 débriefing sécurité fête salle du Conseil Municipal
 - 28/09/14 invitation manifestation GDF (sur le bois) par la famille Lhotte le Gros Bos

2 – Monsieur le Maire précise que l'association des Parents d'élèves a décidé de créer un petit journal qu'ils vendraient au profit de la caisse des écoles
Les impressions se feront en mairie en couleur gratuitement

3 – Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, en accord avec le corps enseignants, que les enfants de l'école participeront aux commémorations du 11 novembre avec la lecture d'un poème.

4 – Fleurissement : Suite à différentes remarques, Monsieur le Maire propose qu'une commission composée d'élus et de bénévoles, et présidée par Madame Christine LEMOINE Adjointe au Maire et Présidente d'Oradour en Fleurs, soit constituée pour préparer le projet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 1h00